

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 25 mai 2012			
Date : 25 mai 2012	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 2/10/20112

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- Projet de RNR Daluis
- Note méthodologique SRCE

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Note méthodologique sur l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
- Imprimé de frais de déplacements
- Avis 2012-9 ; Avis 2012-10 ; Avis 2012 – 11 ; Avis 2012- 12 ;

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

→ Pour avis :

- Liste rouge régionale des Odonates
- Projet de Réserve Naturelle Régionale de Daluis
- Travaux en RNN du Parc National des Ecrins

→ Pour information :

- Compte rendu de la réunion annuelle des présidents
- Présentation de la liste rouge nationale des papillons de jour
- Note de méthodologie sur l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. BOILLOT F.
M. BENCE S.
M. CHEYLAN G.
M. FLITTI A.
M. GRILLAS P.
Mme MANGIALAJO L.
M. MEDAIL F.

M. ROUSSET Cl.
M. SANT S.
M. TATONI T.
M. TARDIEU Cl.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

Mme BERNARD-LAURENT A (excusée)
M. CAVALLI L. (excusé)
M. COSSON E.
M. DEMOUCY G.(excusé)
M. DUMONT B. (excusé)

M. FRANCOUR P. (excusé)
M. PICON B.(excusé)
M. NAPOLEONE Cl. (excusé)
M. NEVE G.(excusé)
M. VAN ES J. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

LPO PACA : M. KABOUCHE B.
CCCV : GODGENGER M. Cl.
DREAL : M. BOURIDEYS J.; Mme DEMARTINI C.; Mme GERBEAUD-MAULIN F.; Mme MEYER D. ; M. PAUVERT S.; M. ROLAND R.

Conseil Régional : M. GONDOLO P.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 20 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Démission de M. Thierry Dutoit

Le conseil prend acte de la démission de T. Dutoit (écologie de la restauration) en regrettant sa décision et soulignant une nouvelle fois la difficulté de mobiliser les jeunes chercheurs. T. Taton insiste sur l'intérêt du couplage entre recherche et pratique, le rôle du transfert et la responsabilité de partager cet enjeu auprès de ses collègues et des instances de tutelle. C'est une idée qui commence à passer, y compris au CNRS.

3. Compte rendu de la réunion annuelle des présidents de CSRPN

M. Barbero n'ayant pu se rendre à la réunion des présidents, un bref compte rendu en est donné par Caroline Demartini (réunion commune CSRPN/DREAL). La journée a permis un point d'actualité sur les programmes en cours :

- inventaire géologique sera accessible via l'INPN, une évolution de géotope est prévue
- Projet de décret sur APPB géotopes et habitats au conseil d'État mais non signé
- TVB
- SCAP : Tous les préfets de région ont répondu (1 refus) ; retours hétérogènes ; avis CNPN ; objectif de remise à jour des listes nationales et des niveaux de priorités
- AAMP : stratégie de création d'aires protégées marines : objectif 20%. Actuellement 2,5 % mais 10% en zone métropolitaine
- dérogations espèces protégées : l'avis des CSRPN (comme mis en place en PACA) est très important. Une déconcentration régionale est possible pour les dérogations à des fins scientifiques
- Intérêt de quantifier le temps consacré à l'expertise. En PACA le chiffre de 30 jours annuels avait été avancé (tous comités scientifiques, avis sur dossiers).

4. Liste rouge régionale des Odonates

Avec l'appui d'un diaporama, Stéphane BENCE, représentant les partenaires de la déclinaison régionale du PNA Odonates (examiné par le CSRPN en décembre 2011), présente le travail collectif réalisé pour aboutir à une première liste rouge des Odonates pour la région PACA :

- Rappel des objectifs et de la méthodologie UICN. Au stade actuel, la liste proposée ne constitue pas un document validé par l'UICN. L'objectif de validation formelle est envisagé d'ici la fin de mise en œuvre de la première déclinaison régionale du plan (2015), après analyse de toutes les données nouvelles, ce qui est essentiel pour aboutir à un résultat rigoureux scientifiquement.
- La méthodologie UICN a dû faire l'objet d'une adaptation au contexte local de la région PACA. Sur les 5 critères de bases, c'est le critère B (répartition géographique) qui a été le plus mobilisé, principalement complété par les critères D (population petite ou restreinte) et A (réduction de la population).
- Six experts régionaux ont été plus particulièrement mobilisés, dans le cadre d'un atelier de travail spécifique (complété par divers contacts plus ponctuels). Des contacts réguliers ont également été effectués avec JP Boudot, expert UICN pour les Odonates. Environ 240 000 données ont ainsi pu être valorisées, en provenance de diverses sources : données nationales SFO, données régionales SFO et LPO PACA, données ponctuelles. Quelques difficultés sont toutefois à signaler : manque d'informations historiques (souvent hétérogènes), absence d'un jeu complet de données récentes à l'échelle régionale, seuils numériques démographiques inadaptés aux insectes.
- Résultats : 84 taxons étudiés (mais plusieurs non évalués, car douteux ou incertains). Les catégories UICN retenues sont les suivantes : Préoccupation mineure LC (51 taxons), Quasi-menacé NT (13 taxons), Vulnérable VU (6 taxons), En danger EN (6

taxons), Éteint régionalement RE (1 taxon). Il n'y a pas de taxon considéré comme en Danger critique d'extinction CR.

La DREAL précise que, dans le cadre du PNA Odonates finalisé (la DREAL Nord Pas de Calais assurant la coordination nationale), 10 autres régions disposaient d'une liste rouge à la date de publication du plan, en 2010. Par ailleurs, il est utile de rappeler que le PNA Odonates a retenu 18 taxons d'odonates au niveau national (dont 7 présents en PACA) mais que chaque région peut, sous réserve de justification, ajouter des taxons complémentaires dans sa déclinaison régionale, ce qui est le cas pour PACA.

Il convient de signaler que le présent travail a fait l'objet d'une publication dans le cadre de la revue Martinia (décembre 2011).

Synthèse des échanges :

- Discussion sur les modalités de définition des stations pour les Odonates. L'exercice est effectivement parfois délicat pour ce groupe.
- Intérêt et importance de valoriser ce travail, en lien avec les autres listes de ce type, dans le cadre par exemple d'une publication régionale. Il est effectivement important de faire connaître ces résultats aux acteurs concernés.
- Une intégration sur le site Internet de la DREAL est envisagée (en signalant toutefois qu'il s'agit d'un document de travail non validé en l'état par l'UICN).
- D'une manière générale, il est souligné l'intérêt de ce groupe taxonomique dans l'évaluation de la fonctionnalité des corridors écologiques ou de la qualité des milieux. Le présent travail est donc une contribution importante.

Avis 2012-9 : Le CSRPN émet un avis favorable à ce travail sérieux qui devra faire l'objet d'une validation formelle, dans un second temps, en lien avec l'UICN et le MNHN. Il souhaite cependant que ces résultats puissent être valorisés et portés à la connaissance des acteurs du territoire concernés, au même titre que les autres listes du même type (finalisées ou en projet).

5. Présentation de la liste rouge nationale des papillons de jour

S. Benche commente la liste rouge nationale des papillons de jour qui vient de paraître. Sur 253 espèces étudiées, 16 sont menacées et 18 quasi menacées. Leur carte de répartition montre une très forte responsabilité de PACA (13 espèces présentes en PACA dont 7 uniquement en PACA). Il faut attendre la sortie de la liste rouge de la zone méditerranéenne (imminente) avant de décider de l'opportunité d'une liste rouge régionale des papillons de jour.

6. SRCE

Frédérique GERBEAUD MAULIN rappelle que lors de la dernière séance du CSRPN, il lui avait été demandé d'écrire une note méthodologique relative aux choix méthodologiques qui avaient été faits pour l'élaboration du SRCE. Cette note devait relever en particulier, pour chaque choix de méthode, les avantages et les limites de l'exercice. Cette note a été réalisée et diffusée aux membres du CSRPN. L'objectif est qu'à la prochaine séance du CSRPN, il y ait une présentation des premiers résultats de la modélisation effectuée sur la base des éléments de méthode ainsi présentés. Cette présentation interviendra après la première série d'ateliers relatifs au diagnostic du SRCE. De ce fait, les ajustements qui auront été relevés lors de ces ateliers seront également présentés au CSRPN. La note sera reprise en ce sens également.

L'avis du CSRPN sur la méthode pourra intervenir suite à cette présentation, ce dernier ayant eu l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation de la démarche.

Pour information, elle annonce les dates des ateliers (du 26 juin au 11 juillet) et propose aux membres du CSRPN de pouvoir y assister dans la mesure de leurs disponibilités.

Une séance de présentation des résultats du diagnostic est donc à prévoir pour la prochaine séance du CSRPN (1h30 environ questions comprises).

7. Projet de Réserve Naturelle régionale de Daluis

Une présentation du projet de réserve naturelle régionale est proposée en séance afin de compléter le dossier scientifique ainsi que le projet de réglementation envoyé aux membres du CSRPN. Les 2 communes concernées, ainsi que le Département et le Comité de Massif des Alpes ont été consultés et devraient rendre un avis favorable avant la délibération de classement de la Région qui devrait intervenir en fin octobre 2012.

Il est précisé que du fait de la nécessité d'obtention d'un accord des propriétaires pour un classement en RNR par délibération du Conseil Régional, le projet se limite au niveau foncier à une enveloppe optimale obtenue uniquement sur les parcelles des communes de Guillaumes et Daluis ainsi qu'auprès du Département pour une très petite partie. Les quelques enclaves qui subsistent pourront faire l'objet d'un travail d'animation foncière beaucoup plus long (à l'échelle du plan de gestion du site).

Suite à cette présentation, le débat s'engage avec les membres du CSRPN.

Il est tout d'abord mentionné l'intérêt exceptionnel du site au niveau régional (du fait de sa naturalité par rapport au Gorges du Cians pour lesquelles de nombreux travaux de sécurisation ont eu lieu), 1ère RNR du Département des Alpes-Maritimes, véritable conservatoire des pelouses.

Le contact Permien/ Trias exceptionnel avec dans le Trias un ensemble de fissures offrant de nombreux gîtes de transit ou de reproduction pour des espèces de chiroptères de la Directive Habitat légitime encore l'intérêt de la protection géologique apportée par le classement en RNR.

Le rôle de conservatoire des pélites de la RNR est souligné. Ce substrat peu colonisé par la végétation permet un déneigement précoce et représente donc un habitat refuge pour la perdrix en période de grands aléas climatiques. La présence du Tétralyre et de la Perdrix bartavelle, deux espèces d'intérêt patrimonial (annexe 1 de la Directive Oiseaux), est mentionnée sur le site. Ariane Bernard-Laurent, de la Direction des études et de la recherche de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, précise notamment l'importance du site comme zone de refuge hivernal pour les Perdrix bartavelles. De plus, il s'agit également d'une zone d'hybridation naturelle entre la Perdrix bartavelle et la Perdrix rouge. L'un des objectifs du gestionnaire de la future RNR sera de préciser les connaissances sur les galliformes en intégrant ces données et de réaliser des analyses complémentaires en phase de gestion pour préciser les enjeux relatifs à ces espèces. *Suite au CSRPN, la LPO PACA a contacté Ariane Bernard-Laurent qui invite à prendre contact avec la Fédération Départementale de Chasse du département des Alpes-Maritimes car les données occasionnelles faites sur le périmètre de la future RNR n'ont, à ce jour, pas été transmises à l'Observatoire des Galliformes de Montagne.*

- l'intérêt de la végétation rupicole et des pelouses dans la partie haute du Var est signalé (une précision sur les 2 habitats rupicoles est à apporter).

- la richesse en mollusques ainsi qu'en spéléropès est également mentionnée

Concernant les modalités de contrôle du respect de la réglementation de la RNR, il est précisé que les missions de police seront assurées par les corps de police de l'environnement ou directement par le gestionnaire qui a la possibilité de faire commissioner son personnel.

Concernant les demandes de modification du document de présentation du projet, plusieurs points sont abordés :

- Ajout des 2 habitats rupicoles
- précision sur l'utilisation des gîtes par les chiroptères (dans la mesure du possible à partir des docob : gîte, zone de nourrissage...)
- précision sur les fonctionnalités écologiques de la RNR et sur ses grandes thématiques
- développer la partie liée aux risques induits par les travaux de sécurisation des routes
- détailler quelles sont les pressions sur le site
- développer les pistes de gestion du site (milieux aquatiques en particulier). Il est précisé que le plan de gestion fera l'objet de la même procédure d'avis que le classement en RNR lors de son élaboration.

Il est également demandé de rajouter des photos de plantes et notamment de la Saxifrage dans le dossier RNR.

Avis 2012-10 : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet sous réserve de l'intégration au dossier scientifique et technique des modifications demandées.

8. Travaux en Réserves Naturelles Nationales du Parc National des Ecrins

- Combeynot

La réserve naturelle nationale du Combeynot est située au Nord du Pic du Combeynot et à proximité du col du Lautaret, sur les communes de Monétier les Bains et Villar d'Arène. Cette réserve naturelle est en limite Nord du cœur du Parc National des Ecrins. Elle est gérée par le Parc National, mais n'est pas dotée de plan de gestion en application des dispositions des articles R.332-21 et R.332-22 du code de l'environnement. Le DOCOB Natura 2000 en tient lieu.

Les travaux exceptionnels en réserve naturelle nationale sont donc visés par les articles R.332-23 à R.332-25 du code de l'environnement.

La présente demande est présentée par le Syndicat mixte des stations villages de Haute Romanche et le Parc national des Ecrins. Il s'agit de déposer les téléskis de Laurichard et de la Roche Gatipel, dont l'exploitation a été arrêtée en 2004. Le Syndicat mixte a donné son accord en novembre 2011 pour déposer ces deux ouvrages et réhabiliter le site.

Les travaux consistent en la dépose des câbles et démontage des pylônes et des gares de départ et d'arrivées des deux téléskis. Les blocs d'ancrage des pylônes seront arasés au niveau du sol. L'ensemble des matériaux et des débris seront déposés et collectés manuellement, et transportés par hélicoptère pour les plus volumineux.

Le gain en matière de qualité environnementale pour la réserve naturelle nationale est important : la suppression des câbles éliminera le risque de collision pour les galliformes. Les points d'ancrage des pylônes disparaîtront à terme. Les habitats naturels (pelouses alpines) seront mieux préservés. L'impact visuel sera également amélioré grâce au retour à un état naturel.

En conclusion, le rapporteur propose au CSRPN de donner un avis favorable à cette demande de travaux.

Avis N°2012-11 : Le CSRPN a émis un avis très favorable à la dépose des téléskis de Laurichard, en soulignant l'intérêt pour le paysage, la faune et les habitats de la réserve de ce retour vers un état naturel.

- Haute Severaisse

Joël Bourideys présente le dossier transmis à la DREAL par la préfecture 05 dans des délais très serrés qui n'ont pas permis une information préalable du CSRPN.

Le projet présenté par M. Armand, propriétaire du camping « Les bouleaux » sur la commune de la chapelle en Valgaudemar, vise à mettre en place 2 merlons de protection contre d'éventuelles chutes de blocs rocheux. Ces travaux, qui conditionnent l'ouverture du camping, doivent être réalisés avant le début de la saison estivale.

Le camping se situe en limite ouest de la réserve naturelle nationale de la Haute Séveraisse. Les impacts de travaux devraient être limités, ce qui a été confirmé par l'équipe technique du PNE gestionnaire de la réserve.

Pour mémoire, le CSRPN avait examiné en 2007 un dossier relatif à la réfection du pont au même endroit. La mise en place d'une digue visant à protéger le camping contre le risque d'inondation fera l'objet d'un dossier à part qui sera soumis ultérieurement au CSRPN.

M.Barbero rappelle que l'écosystème qui constituait la ripisylve a été perturbé mais que compte-tenu des arbres sur l'emplacement du camping il existe une continuité écologique qu'il convient de préserver. En effet, il s'agit d'un habitat Natura 2000 et la réglementation exige une évaluation des incidences qui n'est pas dans le dossier et qui doit être exigée.

S.Bence demande l'implication du PNE pour la préparation et le suivi des travaux envisagés.

En conclusion, le CSRPN regrette que le dossier soit parvenu trop tardivement à la DREAL pour permettre une instruction satisfaisante et une information des membres en amont de la réunion. Il prend néanmoins acte du caractère d'urgence de la réalisation de ces travaux compte-tenu de la nécessité de protéger le public.

Avis N°2012-12 : Le CSRPN a émis un avis favorable sous conditions :

- qu'une évaluation des incidences Natura 2000 soit élaborée et transmise à M.Barbero ;
- que le corridor écologique constitué par les arbres soit préservé (pas de coupes),
- que les travaux fassent l'objet d'un suivi par le PNE.

Le CSRPN demande en outre à ce que les travaux à venir concernant la digue fassent l'objet d'un dossier complet permettant d'effectuer les consultations requises dans la sérénité.

9. Questions diverses

- Il faut utiliser un nouvel imprimé de frais déplacements prenant en compte l'évolution du mode de calcul des frais (plus avantageux : repas au forfait et non au réel). Le fichier informatique permet le calcul automatique et sera joint à l'envoi du compte rendu.
- La biodiversité à travers des exemples : « services compris », le troisième ouvrage de la série du CSPNB est remis aux membres présents.

La prochaine réunion est fixée le mardi 2 octobre 2012

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h 30

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 9

Date : 25/05/2012	Objet : Liste rouge régionale des Odonates	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	--	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné le projet de liste rouge des Odonates pour la région PACA, établi selon la méthodologie UICN.

Dossier présenté par Stéphane BENCE, représentant les partenaires de la déclinaison régionale du PNA Odonates (validé par le CNPN en 2010).

Les principaux éléments du débat ont porté sur :

- La méthodologie adoptée (et ses adaptations locales)
- Le jeu de données mobilisées
- Les difficultés rencontrées
- Les résultats (classement des taxons étudiés selon les catégories UICN)
- La présentation de certains taxons (illustrant les différentes problématiques rencontrées).

Avis N°2012-09 : Le CSRPN émet un avis favorable, à l'unanimité, à ce travail sérieux qui devra faire l'objet d'une validation formelle, dans un second temps, en lien avec l'UICN et le MNHN. Il souhaite cependant que ces résultats puissent être valorisés et portés à la connaissance des acteurs du territoire concernés, au même titre que les autres listes du même type (finalisées ou en projet).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 10

Date : 25/05/2012	Objet : Projet de Réserve Naturelle régionale de Daluis	Vote : Avis favorable
----------------------	---	--------------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné le projet de RNR des Gorges de Daluis

Dossier présenté par Marie Godgenger - chargée de Mission Natura 2000 à la Communauté de Communes Cians Var , Benjamin Kabouche - Directeur de la LPO PACA et Philippe GONDOLO - chargé de mission au service Espaces naturels, PNR et biodiversité à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les principaux éléments du débat ont porté sur :

- l'intérêt exceptionnel du site au niveau régional, 1^{ère} RNR du Département des Alpes-Maritimes, véritable conservatoire des pelouses, intérêt de la protection géologique du classement en RNR
- le contact Permien/ Trias exceptionnel avec dans le Trias un ensemble de fissures offrant de nombreux gîtes de transit ou de reproduction pour des espèces de chiroptères de la Directive Habitats.
- le rôle de conservatoire des pélites de la RNR. Ce substrat peu colonisé par la végétation permet un déneigement précoce et représente donc un habitat refuge pour la perdrix en période de grands aléas climatiques.
- l'intérêt de la conservation du site des gorges de Daluis du fait de sa naturalité par rapport au Gorges du Cians pour lesquelles de nombreux travaux de sécurisation ont eu lieu.

Il sera cependant nécessaire de faire quelques modifications sur le document de présentation du site :

- préciser les 2 habitats rupicoles rencontrés
- préciser l'utilisation des gîtes par les chiroptères (dans la mesure du possible à partir des docob : gîte, zone de nourrissage...)
- détailler quelles sont les grandes fonctionnalités écologiques de la RNR.
- préciser les risques impliqués par les travaux de sécurisation des routes
- détailler les pressions sur le site et développer les aspects de gestion du site, en particulier sur les milieux aquatiques.

Avis N°2012-10 : Le CSRPN a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet sous réserve de l'intégration au dossier scientifique et technique des modifications demandées.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 11

Date : 25/05/2012	Objet : Travaux en RNN du Combeynot	Vote : favorable
----------------------	-------------------------------------	---------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné la demande relative à la dépose des téléskis de Laurichard et de la Roche Gatipel, dont l'exploitation a été arrêtée en 2004.

Dossier présenté par le Syndicat mixte des stations villages de Haute Romanche et le Parc National des Ecrins.

Les principaux éléments du débat ont porté sur la présentation des travaux qui consistent en la dépose des câbles et démontage des pylônes et des gares de départ et d'arrivées des deux téléskis. Les blocs d'ancrage des pylônes seront arasés au niveau du sol. L'ensemble des matériaux et des débris seront déposés et collectés manuellement, et transportés par hélicoptère pour les plus volumineux.

Le gain en matière de qualité environnementale pour la réserve naturelle nationale est important : la suppression des câbles éliminera le risque de collision pour les galliformes. Les points d'ancrage des pylônes disparaîtra a terme. Les habitats naturels (pelouses alpines) seront mieux préservées. L'impact visuel sera également amélioré grâce au retour à un état naturel.

Une telle démarche de dépose d'un équipement désaffecté est rare, et mérite d'être saluée.

Avis N°2012-11 : Le CSRPN a émis un avis très favorable à la dépose des téléskis de Laurichard, en soulignant l'intérêt pour le paysage, la faune et les habitats de la réserve de ce retour vers un état naturel.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2012- 12

Date : 25/05/2012	Objet : Travaux en RNN de Haute Seveiraie	Vote : Favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 25 mai 2012, a examiné Le projet présenté par M. Armand, propriétaire du camping « Les bouleaux » sur la commune de la chapelle en Valgaudemar, qui consiste à mettre en place 2 merlons de protection contre d'éventuelles chutes de blocs rocheux. Ces travaux, qui conditionnent l'ouverture du camping, doivent être réalisés avant le début de la saison estivale.

Dossier rapporté par Joël Bourideys

Les principaux éléments du débat ont porté sur la situation du camping, en limite ouest de la réserve naturelle nationale de la Haute Séveiraie. Les impacts de travaux devraient être limités, ce qui été confirmé par l'équipe technique du PNE gestionnaire de la réserve.

Pour mémoire, le CSRPN avait examiné en 2007 un dossier relatif à la réfection du pont au même endroit. La mise en place d'une digue visant à protéger le camping contre le risque d'inondation fera l'objet d'un dossier à part qui sera soumis ultérieurement au CSRPN.

M.Barbero rappelle que l'écosystème qui constituait la ripisylve a été perturbé mais que compte-tenu des arbres sur l'emplacement du camping il existe une continuité écologique qu'il convient de préserver. En effet, il s'agit d'un habitat Natura 2000 et la réglementation exige une évaluation des incidences qui n'est pas dans le dossier et qui doit être exigée.

S.Bence demande l'implication du PNE pour la préparation et le suivi des travaux envisagés.

En conclusion, le CSRPN regrette que le dossier soit parvenu trop tardivement à la DREAL pour permettre une instruction satisfaisante et une information des membres en amont de la réunion. Il prend néanmoins acte du caractère d'urgence de la réalisation de ces travaux compte-tenu de la nécessité de protéger le public.

Avis N°2012-12 : Le CSRPN émet un avis favorable sous conditions :

- qu'une évaluation des incidences Natura 2000 soit élaborée et transmise à son Président ;
- que le corridor écologique constitué par les arbres soit préservé (pas de coupes) ;
- que les travaux fassent l'objet d'un suivi par le PNE.

Enfin, le CSRPN demande à ce que les travaux à venir concernant la digue fassent l'objet d'un dossier complet permettant d'effectuer les consultations requises dans la sérénité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé